

# Le courant d'Huchet

Le **courant d'Huchet** (du gascon *uishet* : « exutoire ») est un fleuve côtier présent sur les communes de Léon, Vielle-Saint-Girons et Moliets-et-Maâ, dans le département des Landes. Appartenant à la famille des courants landais, il est l'exutoire de l'étang de Léon et se jette dans l'océan Atlantique au niveau de la commune de Moliets-et-Maâ.

Le courant d'Huchet, véritable cordon ombilical entre l'étang de Léon et l'océan atlantique, constitue un site riche en histoire, en traditions et en habitats pour la faune et la flore. Il est à ce jour le seul cours d'eau du golfe de Gascogne dont l'embouchure n'a pas été stabilisée par travaux d'endiguement.

La mise en réserve naturelle du courant d'Huchet est née de la volonté de conserver un site unique d'une grande richesse botanique en limitant les activités humaines ainsi qu'un excès de fréquentation touristique sur le courant. Sa superficie est de 618 ha.

Limites de la réserve



La mise en réserve naturelle du courant d'Huchet en 1981 avait pour objectifs de conserver un site unique, d'intérêt patrimonial (notamment botanique), mais aussi de limiter les actions anthropiques ainsi qu'un excès de fréquentation touristique sur le courant.

Les limites incluent :

- le tiers occidental de l'étang de Léon et ses rives,
- le marais du Cout de Mountagne,
- le courant d'Huchet et ses rives, à l'exception de l'embouchure,
- le marais de la Pipe et le marais d'Huchet.

La superficie de la réserve naturelle est d'environ 617 ha.

Sur l'ensemble de la réserve, la répartition entre les différents types de statuts de propriété est la suivante :

- 50 % du territoire appartient aux collectivités locales.
- 27 % au domaine de l'État, géré par l'O.N.F.
- 23 % à des propriétaires privés.

La répartition communale est la suivante :

- Léon : 57,6 %
- Moliets-et-Maa : 29,2 %
- Vielle-Saint-Girons : 13,2 %

## L'Etang de Léon



La formation de l'étang de Léon est le résultat du blocage et de l'accumulation des eaux continentales provoqué par l'érection progressive du cordon dunaire, il y a 5000 ans.

L'étang de Léon présente des caractéristiques originales par rapport aux autres plans d'eau du littoral aquitain :

- il ne communique avec aucun autre plan d'eau,
- il a conservé un débouché direct sur l'océan : le courant d'Huchet.

Sa superficie actuelle est de 3,4 km<sup>2</sup>. Depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle, l'étang a perdu plus de la moitié de sa surface (7 km<sup>2</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle). Cette diminution est liée aux phénomènes d'envasement observés sur l'ensemble des plans d'eau aquitains, dus aux apports de sédiments charriés par les ruisseaux amont et à l'accumulation de matière organique provenant de la végétation aquatique et rivulaire. Cette perte de superficie est aussi le fait de l'avancée sur les eaux de formations végétales dites de "marais flottants", avancée relativement lente mais bien perceptible.

La profondeur moyenne est de 0,7 m avec des profondeurs maximales de 2,3 mètres. Cette profondeur est inférieure à 1m sur 36% de la surface.

Le volume moyen est de 2,6.106 m<sup>3</sup>. Le taux de renouvellement annuel très élevé (63,1) est résultant de la faible profondeur du plan d'eau et du débouché direct sur l'océan.

Seule la partie ouest du plan d'eau (au sens strict) est incluse dans la réserve naturelle, soit une superficie d'environ 124 ha d'eau libre.

L'étang présente les caractéristiques d'un écosystème lacustre, milieu aquatique d'eau stagnante dont l'intérêt réel ou potentiel est lié aux plantes aquatiques enracinées ou flottantes (environ 20 ha d'herbiers), au peuplement piscicole et à l'avifaune (haltes migratoires et hivernage).

La diversité des habitats naturels est faible : plus de 80 % d'eau libre, moins de 20 % d'herbiers flottants à châtaignes d'eau ou à nénuphars jaunes (mélangés à des potamots, cératophylles et myriophylles) et, pour plus de 3,5 km de rives, moins de 15 % du linéaire correspondant à des rives sableuses, le reste étant constitué par les bordures des marais flottants.

## Les boisements dunaires



La pinède est omniprésente dans la réserve et occupe environ 260 hectares. Naguère exploitée par les résiniers, elle n'est plus utilisée aujourd'hui que pour la production de bois ou la stabilisation des dunes côtières (forêt de protection).

Elle se présente sous la forme d'une mosaïque de parcelles d'âges et de structure variés dont la physionomie évolue en fonction des opérations culturales mises en oeuvre :

- boisements adultes issus de semis ou de plantations,
- jeunes boisements subissant des éclaircissements,
- débroussaillages réguliers (double objectif pour réduire les possibilités de propagation des incendies et pour limiter la concurrence de la végétation du sous-bois avec le pin maritime).

## **Flore**

Situé au milieu d'une forêt de pins maritimes et de chênes, la zone du courant d'Huchet accueille également la présence d'espèces exotiques telles que les cyprès chauves, les osmondes royales et les hibiscus roses.

## **Faune**

### **Poissons**

Anguilles et lamproies

### **Oiseaux**

Aigrette garzette, Alouette lulu, Balbuzard pêcheur, Bécasse des bois, Bihoreau gris, Blongios nain, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Canard colvert, Circaète Jean-le-blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Gorgebleue à miroir, Grand Cormoran, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Héron cendré, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Mouette mélanocéphale, Phragmite aquatique, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle d'eau, Sarcelle d'hiver, Sterne caugek, Sterne pierregarin.

### **Mammifères**

Les berges du courant d'Huchet accueillent chevreuils, loutres et sangliers.

### **Espèces invasives**

Les ragondins sont en voie d'extermination.